

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT DENIS D'ORQUES DECLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX n°78 et 79, DES PARCELLES ZX12, 15, ZV21, DES VOIES COMMUNALES 11 VC 121 EN VUE D'UNE ALIENATION

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement des CR n°78 et 79, des parcelles ZX12, 15, ZV21, des VC n°11 et VC121 (partielle) sur la Commune de **SAINT DENIS D'ORQUES** en vue d'une aliénation (**arrêté N°2021-0015 du 15 juin 2021**), du 02 juillet 2021 au 16 juillet 2021 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur DEBOSQUE Benoît, Expert agricole et forestier, a été désigné Commissaire Enquêteur par arrêté du Maire.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la mairie de SAINT DENIS D ORQUES, pendant la durée de l'enquête, du 02 juillet 2021 au 16 juillet 2021 **inclus** :

- Lundi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Jeudi : de 9h00 à 12h00

- à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de **SAINT DENIS D ORQUES – 1 Place Victoire – 72350 SAINT DENIS D ORQUES**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAINT DENIS D ORQUES dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : **www.saint-denis-dorques.fr**.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées ou envoyées à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie (1 Place Victoire 72350 SAINT DENIS D ORQUES). Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la mairie de SAINT DENIS D ORQUES pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- 02 juillet 2021 de 9h00 à 10h30
- 16 juillet 2021 de 15h30 à 18h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commissaire Enquêteur sera déposée à la mairie de SAINT DENIS D ORQUES et à la Sous- Préfecture de la Flèche pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet **www.saint-denis-dorques.fr**.

À l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet ;

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de SAINT DENIS D ORQUES auprès de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Le Maire, Christian BERGER